



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

EGC et la Gécamines signent un accord pour le développement du secteur minier artisanal en République Démocratique du Congo

Kinshasa, le 7 février 2024 - Alors que se tient l'évènement Mining Indaba à Cape Town en Afrique du Sud, l'Entreprise Générale du Cobalt (EGC) et la Générale des Carrières et des Mines (Gécamines), acteurs nationaux clés de l'industrie minière en République Démocratique du Congo (RDC), annoncent la conclusion d'un accord organisant la jouissance exclusive des droits miniers de 5 carrés miniers au bénéfice d'EGC. Cet accord permet ainsi à l'entreprise d'assurer pleinement sa mission d'encadrement de l'exploitation minière du cobalt d'origine artisanale.

La RDC, qui détient plus de 50% des réserves mondiales de cobalt, joue un rôle crucial dans l'approvisionnement de ce métal indispensable pour la transition vers une économie à faibles émissions de carbone en raison notamment de ses propriétés uniques pour la performance des batteries rechargeables et pour le stockage de l'énergie provenant de sources intermittentes. En fonction de l'évolution de son cours, l'exploitation artisanale de cobalt représente entre 10 et 20% de la production nationale. Le secteur, aujourd'hui encore largement informel, est confronté à de nombreux défis sociaux et environnementaux.

Ainsi, **la signature de cet accord entre EGC et la Gécamines revêt une importance capitale.** EGC, qui dispose du monopole d'achat de la production artisanale sur les sites d'exploitation en RDC, a désormais la capacité de mettre en œuvre sur ces 5 carrés miniers ses normes d'approvisionnement responsables présentées aux parties prenantes lors de l'atelier de validation du 28 septembre 2023. Afin d'améliorer les conditions de travail des travailleurs artisanaux, l'entreprise pourra notamment contrôler l'accès aux mines, distribuer des équipements de protection adéquats et lancer un programme de traçabilité du minerai.

Eric Kalala Nsantu, Directeur général d'EGC, contextualise l'importance de cet accord : *“Aujourd'hui, nous célébrons un moment important pour le secteur minier congolais. Les mineurs artisanaux effectuent un travail essentiel et stratégique pour le pays, mais aussi pour le reste du monde. Notre pays produit près de 70% du cobalt utilisé à l'échelle de la planète et la demande est en forte augmentation.”*

Gino Buhendwa Ntale, Président du Conseil d'Administration d'EGC, ajoute : *“La mise à disposition de ces 5 carrés miniers de la Gécamines à EGC permettra de donner le coup d'envoi de la normalisation de l'exploitation minière artisanale du cobalt et de la structuration de l'entrepreneuriat local pour que les nombreux travailleurs informels bénéficient d'une rémunération plus juste et de meilleures protections.”*



L'accord entre la Gécamines et sa filiale EGC, entreprises dans lesquelles l'État de RDC est actionnaire, traduit la volonté du **Président de la République Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo** et de son Gouvernement de travailler pour le bien-être des travailleurs, la préservation de l'environnement et la croissance économique durable et inclusive du pays.

Placide Nkala Basadilua, Directeur Général de la Gécamines, déclare *“Nous sommes fiers de travailler main dans la main avec EGC pour faire du secteur minier congolais un modèle de durabilité, de responsabilité et de prospérité, au service de notre Nation et de ses travailleurs.”*

Guy Robert Lukama Nkunzi, Président du Conseil d'Administration de la Gécamines, conclut en insistant sur l'impératif de construire un secteur minier congolais qui garantit tout à la fois la préservation de l'environnement et la santé des travailleurs mais également le développement d'une activité économique artisanale encadrée : *“Le développement économique du pays passe nécessairement par un environnement préservé, des travailleurs en bonne santé et un secteur artisanal encadré. Avec près de 2 millions de Congolais qui dépendent directement ou indirectement de l'exploitation du cobalt, la structuration et la normalisation du secteur dans la transparence sont une priorité, tant pour les conditions de vie de nos concitoyens que pour les revenus de l'État.”*

À propos de EGC

Créée en 2019, l'Entreprise Générale du Cobalt est une filiale de la Gécamines. L'entreprise a reçu un mandat de l'État pour exercer en République Démocratique du Congo un monopole d'achat et de vente du cobalt artisanal.

EGC est notamment engagée dans l'amélioration des conditions de travail des mineurs artisanaux, la préservation de l'environnement et la promotion de l'entrepreneuriat local dans le secteur minier. EGC s'efforce également de contribuer au développement économique durable et inclusif de la République Démocratique du Congo.

À propos de la Gécamines

Gécamines est une société commerciale de droit privé détenue par l'État de la République Démocratique du Congo.

Spécialisée dans la prospection, la recherche et l'exploitation minière, elle est basée à Lubumbashi, dans le Haut-Katanga. L'entreprise dispose également d'activités non minières telles que des unités industrielles de soutien à la production de métaux.

La société, qui emploie aujourd'hui près de 8 500 personnes sur plusieurs sites industriels et concessions, joue un rôle majeur dans le développement économique du pays depuis plus de cent 100 ans.



Contacts presse :

Sandra Tshizainga

stshizainga@egcobalt.cd

+243 817 100 741

Etienne AKONKWA BWIZA

Akonkwa.bwiza@gecamines.cd

+243 844 011 101